

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du 31 mars 2010

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête sur le revenu de Solidarité active (rSa).....	2
Enquête auprès des demandeurs d'emploi accompagnés par des opérateurs privés de placement ou par Pôle emploi dans des dispositifs aux objectifs similaires.....	6
Enquête de suivi relative à l'expérimentation contrôlée REBOND.....	9
Enquête sur la formation des adultes (AES)	12
Enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS-4)	16
Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation	21

Enquête sur le revenu de Solidarité active (rSa)

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire retenu est « Enquête sur le revenu de Solidarité active (rSa) »

2. Service producteur

DARES (Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques) - Mission Analyse Economique, qui assure le secrétariat du Comité d'évaluation du rSa.

3. Service réalisant la collecte

La DARES assure à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Elle confiera la collecte à un institut de sondage privé, sélectionné dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'article 32 de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion a prévu la mise en place d'un comité d'évaluation du rSa chargé de préparer une conférence nationale fin 2011 qui évaluera la performance du rSa. Ce Comité d'évaluation, créé en septembre 2009 et présidé par François Bourguignon (directeur de l'École d'Économie de Paris), s'est réuni à plusieurs reprises au second semestre 2009 afin d'identifier l'ensemble des questions auxquelles il s'efforcera de répondre, les modalités d'organisation de ses travaux et les principaux outils qu'il mobiliserait à cette fin. La démarche retenue par le Comité d'évaluation a été exposée de façon détaillée dans un rapport intermédiaire publié fin 2009. L'enquête statistique présentée au Cnis est l'une des composantes du dispositif d'observation mis en place pour suivre et évaluer la mise en œuvre et l'impact du rSa.

Avant la généralisation du rSa au 1^{er} juin 2009, plusieurs dispositifs avaient été expérimentés dans quelques territoires. Un Comité d'évaluation des expérimentations du rSa avait été constitué et avait mené un certain nombre de travaux sur l'impact du rSa expérimental, dont une enquête statistique pilotée par la DREES. Les modalités du rSa expérimental étant cependant différentes de celles du rSa généralisé, les questionnements de l'enquête de la DREES devront être adaptés pour prendre compte de nouvelles dimensions (question du non-recours au rSa notamment) et l'extension du champ des personnes éligibles (travailleurs pauvres, via le rSa « activité », notamment).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet, s'agissant d'une enquête nouvelle

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a trois objectifs généraux :

- 1) participer à l'évaluation des effets du rSa sur le marché du travail, en comparant la situation de foyers dont l'offre de travail est susceptible d'être modifiée par l'instauration du rSa (« groupe de traitement ») à celle de foyers dont l'offre de travail ne devrait pas être directement impactée par le rSa, car disposant de revenus trop élevés pour vouloir bénéficier du rSa (« groupe témoin » ou « groupe de contrôle »).
- 2) décrire la situation des bénéficiaires du rSa, notamment en termes d'accompagnement, leur connaissance et leur opinion du dispositif.
- 3) étudier et quantifier le phénomène de non-recours c'est-à-dire le fait que certaines personnes éligibles au rSa ne le perçoivent pas.

De façon plus précise, l'enquête aborderait les thèmes suivants :

- La situation professionnelle et les revenus au moment de l'enquête
- La situation professionnelle et les revenus sur le passé en deçà de la date de mise en place du rSa

- L'accompagnement par Pôle Emploi, les CAF et MSA
- Les autres aides reçues (droits connexes)
- La connaissance par les enquêtés du dispositif du rSa et son impact perçu
- L'opinion sur le rSa
- Les conditions de vie
- L'éligibilité au rSa et le non-recours

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête sur le revenu de Solidarité active est l'un des dispositifs d'observation mobilisés pour l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact du revenu de Solidarité active (rSa), à la demande du Comité d'évaluation du rSa. C'est une enquête purement française.

Les résultats de cette enquête alimenteront le rapport final du Comité d'évaluation du rSa qui doit être remis au Parlement avant fin 2011.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le Comité d'évaluation du rSa s'est appliqué à recenser les différentes sources d'information lui permettant de suivre et d'évaluer le rSa. Cet état des lieux l'a conduit à considérer qu'une enquête nouvelle était nécessaire pour compléter les sources existantes, celles-ci n'étant pas susceptibles, à elles seules, de couvrir les besoins d'évaluation du rSa dans ses différentes dimensions.

Les enquêtes régulières de la DREES auprès de bénéficiaires de minima sociaux (dont la prochaine n'est pas prévue avant 2011) ne permettent en effet pas de recueillir d'informations sur le non recours au rSa, ni d'interroger des personnes dont le profil est proche de celui des bénéficiaires du rSa mais qui ne perçoivent pas l'allocation (« groupe de contrôle » nécessaire à l'évaluation). L'enquête ponctuelle de la DREES, mise en œuvre dans le cadre de l'évaluation des expérimentations du rSa, couvrirait pour sa part un dispositif antérieur et différent du rSa tel qu'il a été généralisé à partir de juin 2009.

Les données administratives (issues de la Cnaf notamment) ne permettent pas non plus de mesurer le non-recours au rSa ou de disposer d'informations sur un groupe de contrôle permettant une évaluation. Elles n'apportent pas d'information sur la situation précise des bénéficiaires en termes de retour à l'emploi, de type d'emploi retrouvé, d'accompagnement...

L'enquête statistique sur le rSa présentée au Cnis vise à pallier ces manques en interrogeant une population de ménages à bas et moyen revenu, bénéficiaires ou non du rSa. L'extension du champ d'observation, par rapport à une enquête auprès des seuls bénéficiaires, permettra (i) d'une part d'évaluer l'impact du « rSa activité » sur l'offre de travail grâce à la construction d'un groupe de contrôle (foyers ayant des revenus suffisamment supérieurs au point de sortie du rSa pour qu'ils ne soient pas amenés à réduire leur offre de travail pour bénéficier du rSa, mais suffisamment proches de ce point de sortie pour qu'ils soient comparables aux personnes impactées par le rSa) dont les trajectoires professionnelles seront comparées à celles du groupe impacté par le rSa (groupe « traité ») (ii) d'autre part d'identifier les personnes dont les revenus les rendent éligibles au rSa mais qui ne le demandent pas ainsi que les raisons de ce non-recours. Par ailleurs, seule une enquête peut apporter une information détaillée sur la situation des bénéficiaires du rSa.

Une attention particulière dans cette enquête sera portée à la taille des échantillons nécessaire à l'estimation d'un effet statistiquement significatif du rSa.

Parallèlement, le Comité d'évaluation a prévu la réalisation de divers travaux qualitatifs auprès de bénéficiaires, d'opérateurs, de conseils généraux qui pourront nourrir les réflexions sur l'enquête quantitative.

9. Insertion dans un système d'information

C'est une enquête ponctuelle en deux phases.

10. Cible de l'enquête

La cible de l'enquête est l'ensemble constitué par les foyers éligibles au rSa et les foyers ayant des revenus légèrement supérieurs au point de sortie du rSa en juin 2009.

Des travaux d'expertise sont en cours pour déterminer la taille de l'échantillon initial à interroger, cette taille devant prendre en compte deux considérations : d'une part la nécessité de disposer d'un échantillon final suffisamment important pour estimer les impacts du rSa avec une précision statistique satisfaisante ; d'autre part, la difficulté à repérer *a priori* la population cible, ce qui suppose de constituer un échantillon initial de taille suffisamment importante (la base de sondage utilisée étant le fichier de la taxe d'habitation au titre de l'année 2008, il est nécessaire de prendre en compte la variabilité des revenus d'une année sur l'autre qui peut conduire certains ménages à ne plus faire partie du groupe cible au moment de l'enquête).

L'enquête se déroulera en deux phases : une première phase d'interrogation par téléphone permettra d'identifier la cible de l'enquête et d'interroger des personnes bénéficiaires du rSa et du groupe de contrôle sur leur situation d'emploi pour évaluer un effet significatif du rSa ; une seconde phase en face à face permettra d'interroger plus longuement les bénéficiaires du rSa et les personnes éligibles n'y recourant pas. Au cours de cette seconde phase, 2 500 personnes environ devraient être interrogées.

11. Champ de l'enquête

Il est prévu de tirer un échantillon parmi les fichiers de la taxe d'habitation au premier janvier 2009 au titre de l'année 2008.

Au sein de cet échantillon de foyers seront interrogés des déclarants ou conjoints du déclarant, d'âge actif et déclarant des revenus pour 2008 en dessous d'un certain seuil (des travaux d'expertise sont en cours de réalisation pour déterminer ce seuil qui dépendra de la composition familiale).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine. Afin de limiter le coût de la collecte, seuls quelques départements seront enquêtés.

13. et 14. Bases de sondage, échantillonnage et Mode de collecte

Il est prévu de tirer un échantillon parmi les déclarations fiscales des revenus et les déclarations de taxe d'habitation 2008 collectées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi. Au sein de cet échantillon de foyers fiscaux seront interrogés entre 2 500 et 10 000 individus, déclarants ou conjoints du déclarant.

L'enquête sera constituée de deux phases :

- Une première phase par téléphone (Cati) auprès de plusieurs milliers d'individus (jusqu'à 10 000) : cette phase est destinée à (i) recueillir les renseignements nécessaires pour déterminer les personnes éligibles au rSa (y compris celles n'y recourant pas), (ii) obtenir des informations sur la situation professionnelle des individus en juin 2009 et au moment de l'enquête pour un nombre important de bénéficiaires du rSa et de personnes non bénéficiaires mais de profil proche (groupe de contrôle) afin d'évaluer l'impact du rSa
- une seconde phase en face à face (Capi) auprès d'un nombre plus réduit d'individus (environ 2 500) pour recueillir des informations plus détaillées.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête, dans ses deux phases, s'étalera sur une période d'environ 4 mois, comprise entre septembre 2010 et février 2011.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

- Le questionnaire téléphonique devrait durer environ 15 minutes, avec un temps de réponse maximal de 25 minutes.
- Le questionnaire en face en face devrait durer moins de 45 minutes ; son temps de réponse maximal devrait être inférieur à 1 heure.

Ces questionnaires ne comporteront pas de questions sensibles ; les questions les plus personnelles porteront sur les différentes sources de revenus des foyers enquêtés.

17. Instances de concertation (comitologie)

Le suivi de l'enquête sera réalisé dans le cadre du Comité d'évaluation du rSa : ce comité est constitué de cinq présidents de Conseils généraux, de dix personnes qualifiées nommées en raison de leur compétence en matière d'évaluation, de deux représentants des associations de lutte contre exclusion (UNIOPSS, FNARS), de trois bénéficiaires du rSa, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE), de Pôle Emploi, de la Cnaf et de la CCMSA .

Le Comité d'évaluation du rSa a constitué trois groupes de travail, dont les membres sont issus du Comité d'évaluation. Les orientations proposées par ces trois groupes de travail sont validées par le Comité en séance plénière (tous les trois mois), notamment les orientations de l'enquête quantitative rSa. Le groupe de travail « impact sur le marché du travail et trajectoires professionnelles », piloté par la DARES, est en charge de la conception de cette enquête. Les groupes de travail « lutte contre la pauvreté » et « gouvernance et accompagnement », pilotés respectivement par la Cnaf et la DREES, participent à l'élaboration du questionnaire pour les thèmes relevant de leur champ.

Le Comité d'évaluation associe à ses travaux les représentants nationaux des partenaires sociaux ainsi que deux parlementaires, un maire, et le président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (Cniae). Des rencontres sont prévues tous les six mois. L'enquête sera présentée aux partenaires sociaux dans ce cadre.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données seront exploitées au cours de l'année 2011 afin de pouvoir nourrir le rapport final du Comité d'évaluation du rSa. La DARES, propriétaire des données, les exploitera et les mettra à disposition, via des conventions, à la DREES, au service statistique de la Cnaf et éventuellement à des chercheurs.

Les résultats de l'enquête seront diffusés dans les supports de la DARES. Le rapport final du comité d'évaluation sera également rendu public et disponible sur le site internet du Haut Commissariat aux Solidarités actives contre la Pauvreté.

Type de diffusion	Période	Niveau géographique	Remarques
3- Principaux résultats	courant 2011	France métropolitaine	
4- Publication du rapport détaillé	fin 2011	France métropolitaine	

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

- Coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 1,5 ETP niveau A+ à la DARES pendant la phase de préparation ; entre 1 et 1,5 ETP niveau A+ à la DARES pendant la phase de traitement et d'études.
- Coûts de collecte (prestataire externe) : environ 700 000 euros.

Enquête auprès des demandeurs d'emploi accompagnés par des opérateurs privés de placement ou par Pôle emploi dans des dispositifs aux objectifs similaires

1. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des demandeurs d'emploi accompagnés par des opérateurs privés de placement ou par Pôle emploi dans des dispositifs aux objectifs similaires.

2. Service producteur

Pôle emploi (Direction des études, évaluations et affaires internationales) est maître d'ouvrage en collaboration avec la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

3. Service réalisant la collecte

Pôle emploi assure aussi la maîtrise d'œuvre. La collecte de l'enquête est sous-traitée par appel d'offre à un prestataire extérieur

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une enquête nouvelle.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif général de l'enquête est d'évaluer le contenu et les effets des diverses formes d'accompagnement des demandeurs d'emploi qui peuvent faire appel aux opérateurs privés de placement (OPP), ces accompagnements concernant 2 types de publics et s'appuyant sur des dispositifs spécifiques :

- Pour les demandeurs d'emploi en difficulté durable d'insertion et/ou dont les perspectives d'emploi sont limitées sur le bassin et/ou qui se confrontent pour la première fois au marché du travail, Pôle emploi a mis en place un dispositif « Trajectoire emploi » faisant appel aux OPP, comportant 6 mois d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi et 3 mois de suivi dans l'emploi et s'appuyant sur un principe de paiement en partie lié aux résultats observés en termes de retour à l'emploi des personnes accompagnées. Mais Pôle emploi peut aussi recourir à des modalités d'accompagnement internes, faisant notamment appel au dispositif spécifique d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi « Cap vers l'entreprise » (d'une durée de 6 mois maximum), ou s'appuyant parfois sur des prestations sous traitées de courte durée (comme par exemple la prestation « Cible emploi » d'une durée de 3 mois).
- Pour les licenciés économiques et selon les bassins d'emploi, Pôle emploi oriente les personnes concernées et satisfaisant aux conditions d'éligibilité vers la convention de reclassement personnalisée (CRP) ou le contrat de transition professionnelle (CTP) ; ces dispositifs définis par les partenaires sociaux (la CRP) ou l'État (CTP) sont désormais équivalents dans leurs conditions de rémunération des personnes et d'organisation de l'accompagnement ; ils prévoient une durée d'accompagnement et d'appui au reclassement professionnel de 12 mois maximum et un suivi dans l'emploi de 3 mois ; le CTP est mis en œuvre de façon exclusive dans un ensemble prédéfini de bassins d'emploi considérés comme fortement affectés par les restructurations économiques alors que la CRP s'applique aux autres territoires. Depuis septembre 2009, Pôle emploi oriente en priorité les personnes éligibles à la CRP ou au CTP vers des OPP en charge de l'accompagnement des licenciés économiques, mais en cas de non-adhésion à la CRP ou au CTP, Pôle emploi met en œuvre un accompagnement interne s'appuyant le cas échéant sur des prestations courtes sous traitées.

L'enquête vise plusieurs objectifs :

- Mesurer le retour à l'emploi suite aux diverses formes d'accompagnement dont bénéficient les demandeurs d'emploi licenciés économiques ou rencontrant des difficultés durables d'insertion et caractériser les parcours sur le marché du travail selon les publics.
- Eclairer le processus d'orientation des demandeurs d'emploi vers les différents dispositifs d'accompagnement et les motifs d'adhésion ou de non adhésion.
- Connaître le vécu des personnes durant l'accompagnement dont elles ont bénéficié et apprécier la pertinence des services rendus au regard des besoins des publics concernés.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'origine de la demande est une initiative conjointe de Pôle emploi et de la Dares. Le comité d'évaluation de Pôle emploi a élaboré en 2009 un programme d'évaluation pluriannuel sur le recours aux OPP et a souhaité qu'un partenariat soit établi avec la Dares sur le volet statistique et quantitatif de l'évaluation. Ces travaux sont par ailleurs souhaités par le comité de suivi de la convention tripartite (Pôle emploi, État et Unédic).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le système d'information construit sur le dispositif de gestion et de suivi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ne permet pas de connaître avec précision les situations sur le marché du travail, une fois les personnes sorties des listes de Pôle emploi. Il ne permet pas non plus de connaître les motivations des personnes et leur comportement d'adhésion ou de refus vis-à-vis des dispositifs et services qui leur sont proposés. L'enquête vise donc à compléter les données administratives sur ces différents domaines.

9. Insertion dans un système d'information

L'échantillon est constitué à partir des bases de données administratives de Pôle emploi (Fichier historique des demandeurs d'emploi et Fichier national des Assédics).

10. Cible de l'enquête

Les demandeurs d'emploi éligibles aux différents dispositifs d'accompagnement présentés au point 6 et s'inscrivant à Pôle emploi en France métropolitaine.

11. Champ de l'enquête

L'enquête porte sur un échantillon de personnes éligibles aux différents dispositifs d'accompagnement présentés ci-dessus et orientées vers ces dispositifs au cours de 2 mois de référence. L'enquête portera sur 2 cohortes constituées des demandeurs d'emploi orientés en novembre 2009 et mars 2010, de façon à disposer d'une information sur la période de montée en charge puis de stabilisation des orientations vers les OPP et qui puissent faire l'objet d'interrogations suffisamment proches dans le temps.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Afin d'assurer une représentativité des modalités d'accompagnement visées et des types d'OPP, l'enquête portera sur un échantillon d'environ 6500 demandeurs d'emploi répondants à la première enquête pour chacune des 2 cohortes suivies, répartis sur 6 types de populations, selon des modalités à définir plus précisément : CRP, CTP, non adhérents à CRP et CTP, Trajectoire emploi, non adhérents à Trajectoire emploi et personnes orientées directement vers des accompagnements internes à Pôle emploi.

Le tirage de l'échantillon sera également stratifié selon des variables portant sur le sexe, l'âge, le niveau de formation initiale et 4 à 5 catégories d'OPP (à définir ultérieurement).

14. Mode de collecte

Collecte par voie téléphonique.

15. Date et périodicité de la collecte

Chaque cohorte sera interrogée plusieurs fois :

- Sur la situation des personnes 6 mois après leur orientation vers l'un ou l'autre des dispositifs considérés, et le déroulement de leur accompagnement au cours des 6 premiers mois notamment, pour les 2 cohortes (en juin 2010 pour la cohorte de novembre 2009 et en octobre 2010 pour la cohorte de mars 2010).
- Sur la situation des personnes 12 mois après leur orientation vers l'un ou l'autre des dispositifs considérés (et le déroulement de leur accompagnement ou de leur parcours entre 6 et 12 mois notamment) pour les 2 cohortes (en décembre 2010 pour la cohorte de novembre 2009 et en avril 2011 pour la cohorte de mars 2010).
- Sur la situation à 18 mois après leur orientation vers l'un ou l'autre des dispositifs considérés (et le déroulement de leur parcours entre 12 et 18 mois) (en juin 2011 pour la cohorte de novembre 2009 et en octobre 2011 pour la cohorte de mars 2010).

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La passation du questionnaire sera de durée variable selon les étapes de l'interrogation et en moyenne :

- d'environ 15 mn à 6 mois
- d'environ 10 mn à 12 mois
- d'environ 10 mn à 18 mois

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Le suivi de cette opération est assuré par un comité de pilotage ad-hoc composé de représentants de Pôle emploi (direction des études, évaluations et affaires internationales, direction opérationnelle en charge des dispositifs évalués, comité d'évaluation de Pôle emploi) et de la Dares. À noter que le comité d'évaluation de Pôle emploi, placé auprès du conseil d'administration, se compose de représentants des partenaires sociaux, de l'Etat et des collectivités territoriales.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Pour chaque vague d'interrogation, les résultats sont exploitables au niveau de la France métropolitaine et permettront de différencier les résultats pour chacun des 6 types de populations identifiés au point 13 précédent. Pour Trajectoire emploi et pour la CRP et le CTP, les résultats devront aussi différencier 4 à 5 catégories d'OPP (à définir ultérieurement).

Les résultats feront l'objet de publications sous double timbre (Dares et Pôle emploi) dans les collections de la Dares et dans celles de Pôle emploi.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La collecte des données est financée par Pôle emploi au travers d'un marché public permettant de mobiliser un opérateur externe spécialisé. La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données sont assurés conjointement par la Dares et la direction des études, évaluations et affaires internationales de Pôle emploi. Chaque partenaire mobilise au moins un chargé d'étude sur cette opération, à hauteur en moyenne de 2 tiers de temps sur la période

Enquête de suivi relative à l'expérimentation contrôlée REBOND

1 Intitulé de l'enquête

Enquête de suivi relative à l'expérimentation contrôlée REBOND

2 Service producteur

Centre de Recherche en Economie et Statistique de l'Insee (CREST).

3 Service réalisant la collecte

Le Crest assurera à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La collecte sera réalisée par un institut de sondage ou prestataire habilité à mettre en œuvre des "Etudes de marché, études sociales et d'opinion" et qui sera encadré par le CREST. La sélection se fera par appel d'offre.

4 Historique de l'enquête

Il s'agit d'enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation d'une expérimentation contrôlée innovante conduite sur la population des étudiants décrocheurs¹ de l'enseignement supérieur (financée par le Haut Commissaire à la Jeunesse dans le cadre d'un appel à projets). Ces enquêtes sont destinées à connaître le devenir des bénéficiaires du dispositif d'accompagnement renforcé 6 puis 12 mois après leur entrée dans le programme.

5 Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet

6 Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

La population des décrocheurs de l'enseignement supérieur fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics depuis quelques années (Commission Hetzel, 2005). Peu d'institutions spécialisées s'occupent de cette population. Il existe peu d'outils spécifiques qui sont consacrés à celle-ci. La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie a doté les universités d'une nouvelle mission d'orientation et d'insertion professionnelle et a créé, dans chaque université, un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

La présente évaluation s'inscrit dans ce cadre. Elle étudie une réponse possible au décrochement des jeunes dans les premières années de l'Université. Elle a pour objectif d'évaluer **l'impact de différents programmes d'accompagnement renforcé** sur le devenir d'étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur. Ces différents programmes sont les suivants :

- Accompagnement individuel renforcé
- Accompagnement individuel renforcé appuyé par un parrainage. L'accompagnement est appuyé par un professionnel du monde de l'entreprise.
- Accompagnement individuel vers des métiers en tension : Il s'agit de définir ex ante une liste de métiers qui sont associés à des difficultés de recrutement. La méthode suggérée consiste à organiser des réunions–conférences avec des professionnels de ces métiers et à y orienter préférentiellement les jeunes tirés au sort, de leur présenter des fiches qui résument ces métiers, etc.
- Accompagnement avec contrat d'engagement explicite. Ce contrat prévoit plusieurs engagements :
 - Respecter les engagements pris lors de chaque entretien
 - Formaliser une fréquence d'entretiens prévue à l'avance. (l'autre groupe respecte également ce protocole mais il n'y a pas de contractualisation préalable).
 - Etre présent à toutes les réunions, entretiens, ateliers prévus (à moins de prévenir à l'avance de son absence pour une raison justifiée).
 - S'exposer à une interruption de l'accompagnement en cas de manquement à ces engagements.

¹ Jeunes qui sortent de l'enseignement supérieur avant d'avoir obtenu leur diplôme.

Au total, neuf groupes sont constitués prévoyant toutes les combinaisons de ces types d'accompagnement : quatre sélections aléatoires sont opérées et orientent donc les jeunes dans une combinaison de chacun de ces types d'accompagnement. L'objectif est d'ouvrir la « boîte noire » de l'accompagnement en analysant mieux ce qui fait le plus progresser les jeunes vers la constitution d'un projet professionnel.

Ces différents programmes sont mis en œuvre par l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés).

Les enquêtes sont destinées à connaître la situation (chômage, emploi, retour en formation ou en études, revenus du travail) des bénéficiaires du dispositif d'accompagnement renforcé 6 puis 12 mois après leur entrée dans le programme.

7 Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Il s'agit d'enquêtes réalisées dans le cadre d'une *expérimentation à échantillonnage aléatoire* financée par le Haut Commissaire à la Jeunesse. Les résultats de l'enquête seront notamment exploités par les chercheurs du CREST participant au dispositif d'évaluation. Par la suite, les résultats de l'évaluation seront diffusés dans les supports de la statistique publique, et feront l'objet de rapports à l'attention du Haut-commissariat à la jeunesse et de publications académiques.

8 Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le dispositif d'enquête est adossé à une expérimentation portant sur l'accompagnement personnalisé et le suivi d'étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur. Il s'agit donc d'un dispositif innovant destiné à produire, acquérir et diffuser de la connaissance sur une population en marge du dispositif statistique déjà existant (enquêtes et/ou fichiers administratifs).

9 Insertion dans un système d'information

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du système. Deux vagues d'enquêtes seront réalisées. Ces enquêtes seront successivement mises en œuvre par questionnaires papiers. La première collecte d'information aura lieu 6 mois après l'entrée dans le dispositif. La seconde collecte se déroulera quant à elle 12 mois après l'entrée.

En cas d'abandon du programme d'accompagnement renforcé ou de rupture du contrat d'engagement réciproque, une enquête sera réalisée immédiatement puis une ré-interrogation aura lieu à l'issue théorique du programme et/ou du contrat. Il est prévu de suivre les jeunes qui entrent dans l'expérimentation et déménagent.

En marge de l'expérimentation, les données collectées par les enquêtes seront par la suite appariées avec différents fichiers de nature administrative afin de connaître avec exhaustivité la situation professionnelle des participants au dispositif et combler ainsi les non-réponses aux enquêtes précédemment évoquées. Il sera également possible de mesurer l'impact à long terme des différents types d'accompagnement renforcé.

10 Cible de l'enquête

Etudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur participant à l'expérimentation. Le dispositif d'enquête est exhaustif et couvrira donc l'ensemble des 2500 jeunes.

11 Champ de l'enquête

Etudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur participant à l'expérimentation.

12 **Champ géographique de l'enquête**

L'expérimentation est menée sur 29 sites (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry, Besançon, Dijon, Tours, Orléans, Paris, Cergy, Saint-Denis, Montpellier, Perpignan, Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Albi, Marseille, Avignon, Toulon, Nice, Lille, Limoges, Rouen, Nantes, Bordeaux, Amiens, Rennes). Le champ géographique de l'enquête sera identique celui de l'expérimentation.

13 **Bases de sondage, échantillonnage**

Le dispositif d'enquête sera exhaustif : l'ensemble des jeunes entrant dans l'expérimentation seront interrogés.

14 **Mode de collecte**

Deux vagues d'enquêtes portant sur la situation professionnelle (chômage, emploi, revenus du travail) du public ciblé seront réalisées. Ces enquêtes seront successivement mises en œuvre par questionnaires papiers. La première collecte d'information aura lieu 6 mois après l'entrée dans le dispositif et mesurera la situation professionnelle des individus à cet instant donné. La seconde collecte se déroulera quant à elle 12 mois après l'entrée dans le dispositif en vue d'évaluer les résultats à long terme du programme d'accompagnement renforcé.

En cas d'abandon du programme d'accompagnement renforcé ou de rupture du contrat d'engagement réciproque, une enquête sera réalisée immédiatement puis une ré-interrogation aura lieu à l'issue théorique du programme et/ou du contrat. Il est prévu de suivre les jeunes qui entrent dans l'expérimentation et déménagent.

15 **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Deux vagues d'enquête sont prévues 6 et 12 mois après l'entrée des étudiants décrocheurs dans le dispositif d'accompagnement renforcé. La première vague prendra place entre Mai et Octobre 2010 tandis que la seconde se déroulera entre Novembre 2010 et Avril 2011.

16 **Contraintes imposées à l'enquêté**

Chaque vague d'enquêtes durera entre 10 et 15 minutes. Elles porteront essentiellement sur la situation professionnelle, mais des questions aborderont également des aspects psychologiques (estime de soi, capacité de projection en termes d'insertion professionnelle).

17 **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Un comité de pilotage a été créé pour organiser l'expérimentation. Il réunit les responsables du projet à l'AFIJ, l'équipe de recherche, la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative) et le Haut-commissariat à la jeunesse.

18 **Exploitation et diffusion des résultats**

Il s'agit d'enquêtes réalisées dans le cadre d'une expérimentation contrôlée financée par le Haut Commissaire à la Jeunesse. Les résultats de l'enquête seront notamment exploités par les chercheurs du CREST participant au dispositif d'évaluation. Par la suite, les résultats de l'évaluation seront diffusés dans les supports de la statistique publique, et feront l'objet de rapports ministériels et de publications académiques. Un rapport d'étape sera remis au Haut Commissaire à la Jeunesse à la moitié de l'expérimentation (mi-2010). Un rapport final sera remis à la fin du projet (2011).

19 **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'enquête sera réalisée par Institut de sondage ou prestataire habilité à mettre en œuvre des "Etudes de marché, études sociales et d'opinion". Le budget total mis à disposition pour l'évaluation est de 215 000 euros. 95% de ce montant sera utilisé pour les coûts de collecte.

Enquête sur la formation des adultes (AES)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la formation des adultes (AES pour « Adult education survey »)

2. Services producteurs

Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division emploi.

Dares, Sous-direction Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Département formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes.

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par l'Insee (division emploi) et la Dares (département de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle des jeunes).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee :

- maîtrise d'œuvre statistique : l'Unité des méthodes statistiques et le pôle de compétence des enquêtes nationales ménages de la direction régionale de Lorraine.
- maîtrise d'œuvre informatique : la division applications et projet pour les statistiques sociales et le service informatique national de Lille.

La collecte est décentralisée dans les divisions enquêtes auprès des ménages des différentes directions régionales de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

L'enquête sur la formation des adultes de 2012 s'inscrit dans la continuité des enquêtes sur la formation continue de 2000 et 2006. Alors que l'enquête 2006 était la déclinaison française d'une enquête AES pilote, l'enquête à venir repose sur un règlement communautaire, à paraître en 2010, qui précise les variables à transmettre à Eurostat mais également la période de collecte, le champ de l'enquête et la précision minimale requise pour quelques indicateurs.

L'évolution du questionnaire repose sur la recherche d'une meilleure appréhension des concepts de formation, définis au niveau européen, et sur les bilans des expériences passées. Les modifications viseront à garantir une meilleure perception du contenu des formations, de leurs modalités, des difficultés d'accès et des attentes des individus.

En 2006, l'enquête sur la formation continue a pris la forme d'une enquête complémentaire à l'enquête emploi. En 2012 l'enquête sera réalisée à partir d'un échantillon spécifique, conformément aux recommandations européennes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

En 2006 le taux de réponse a été voisin de 80 %, mais le protocole était particulier puisqu'il s'agissait d'une enquête complémentaire à l'enquête emploi et non d'une enquête indépendante. Signalons que certains indicateurs européens n'ont pu être renseignés car le questionnaire français a été figé avant la liste des variables européennes.

S'agissant de la diffusion des résultats, les enquêtes Formation continue 2000 et 2006 ont fait l'objet de nombreuses publications dans les revues du Cereq et de l'Insee, au cours d'une période où les débats sur la formation tout au long de la vie ont été particulièrement intenses. Citons, entre autres :

- H. Michaudon (2000), « Investir dans la formation continue », Insee Première, n°697
- D. Goux et P. Zamora (2001), « La formation en entreprise continue de se développer », Insee Première, n°759
- C. Fournier, (2001), « Hommes et femmes salariés face à la formation continue », Bref, n°172, Cereq
- C. Fournier, (2004), « Aux origines de l'inégale appétence des salariés pour la formation », Bref, n°209, Cereq

- C. Fournier, avec la collaboration de J.-C. Sigot, (2009), « Concilier vie familiale et formation continue, une affaire de femmes », Bref, n°262, Cereq
- C. Brousse, C. Perez et P. Pommier (2009), « Se former en cours de vie active, L'environnement professionnel est décisif », Insee Première, n°1234

Par ailleurs, les résultats de l'enquête Formation continue 2006 ont été mobilisés dans des ouvrages collectifs sur la formation des adultes :

- M. Lambert, I. Marion-Vernoux et J.-C. Sigot (ouvrage coordonné par), (2009), « Quand la formation continue, Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés », Cereq
- A. Degorre et D. Martinelli (ouvrage coordonné par), (2009), « Formations et emploi », Insee Références

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête vise à mesurer l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, de formation non formelle et de formation informelle. Elle vise également à caractériser les formations suivies (niveau, domaine, durée) et à connaître les raisons de la participation, les sources de financement et le rendement des formations. Les variables socio-démographiques (âge, sexe, diplôme, situation sur le marché du travail...) permettront de mener des analyses différenciées par public.

Les autres thèmes abordés sont, notamment, les sources d'information, les obstacles rencontrés, le contexte professionnel dans lequel s'insère la formation, la conciliation formation - travail.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête sur la formation des adultes repose sur un règlement communautaire, à paraître en 2010, mettant en application le règlement européen n°452/2008 du 23 avril 2008, relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'enquête comportera des questions nationales supplémentaires, en lien avec le contexte institutionnel (marqué en 2009 par l'Accord national interprofessionnel du 7 janvier ainsi que par la Loi du 24 novembre), qui seront proposées par un groupe de travail composé de l'Insee, de la Dares et du Cereq. Les partenaires sociaux et les institutions disposant d'une expertise sur les questions de formation (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Pôle emploi ...) seront consultés sur ces propositions.

Les variables européennes seront exploitées par Eurostat pour la production d'indicateurs.

L'enquête dans son adaptation française a vocation à alimenter les travaux des institutions chargées de réaliser des études, des statistiques ou des évaluations dans le champ de la formation professionnelle.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La production de statistiques sur la formation tout au long de la vie obéit au règlement européen sus-cité. Elle est pilotée par Eurostat à partir de trois enquêtes :

- L'enquête sur la formation des adultes (AES), qui sera désormais réalisée tous les 5 ans et qui donne des informations sur la participation des individus aux activités d'éducation et de formation ;
- L'enquête Emploi (LFS, labour force survey) qui fournit des évolutions annuelles pour une série limitée d'indicateurs ;
- L'enquête CVTS (*Continuing Vocational Training Survey*), également réalisée tous les 5 ans, qui éclaire les stratégies des entreprises en matière de formation professionnelle et de développement des qualifications des salariés.

L'enquête sur la formation des adultes est la seule source d'information permettant non seulement de mesurer l'accès à la formation de l'ensemble de la population adulte, mais aussi de caractériser les formations suivies, et les rapports qu'entretiennent les adultes avec la formation, selon une approche « individu ».

9. **Insertion dans un système d'information**

Il s'agit d'une enquête ponctuelle, en une seule vague.

10. **Cible de l'enquête**

Les unités enquêtées sont les ménages ordinaires.
Le nombre d'unités enquêtées devrait être voisin de 20 000.

11. **Champ de l'enquête**

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 18 à 64 ans.
Une seule personne par ménage sera interrogée.

12. **Champ géographique de l'enquête**

L'enquête comporte un noyau central européen ; elle permettra ainsi une comparaison des résultats entre états membres.

Les Dom ne sont pas dans le champ de l'enquête, du moins pour l'enquête réalisée en 2012.
Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

L'échantillon sera tiré sur la base du nouveau recensement de la population par la division Échantillonnage et traitement statistique des données de l'Insee.

14. **Mode de collecte**

Les entretiens seront réalisés en face-à-face avec un support Capi.
L'utilisation de données administratives n'est pas envisagée.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

L'enquête est prévue au second trimestre 2012. Il est envisagé de la renouveler tous les 5 ans.

16. **Contraintes imposées à l'enquête**

La durée moyenne prévue de passation du questionnaire est de 30 minutes. Cette durée pourra être précisée à la suite des tests réalisés avant l'enquête.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Le contenu de la partie européenne du questionnaire est préparé dans le cadre d'une « task force » animée par Eurostat et composée des représentants des pays membres. La Dares et l'Insee agissent pour la France au sein de cette task force.

Le questionnaire français est élaboré par un groupe de conception composé de l'Insee, de la Dares et du Cereq. Le comité de pilotage est composé de la Depp et des trois institutions représentées dans le groupe de conception. Il constitue l'instance décisionnelle du projet d'enquête et il contrôle le respect des objectifs en termes de réalisation, coût et délai.

Les partenaires sociaux et les institutions disposant d'une expertise sur les questions de formation (DGEFP, CNFPTLV, AFPA, Pôle emploi, ...) seront consultés notamment lors de la conception du questionnaire.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données individuelles des variables définies dans le règlement communautaire seront transmises à Eurostat au plus tard six mois après la fin de la collecte.

Un fichier provisoire sera disponible à peu près à la même période pour les institutions ayant participé au groupe de conception.

Le fichier national de l'enquête sera diffusé fin 2013, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs, aux chercheurs qui en feront la demande.

Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un Insee Première dans le courant de l'année 2013.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête sera réalisée par l'Insee, le Cereq et la Dares à raison d'une personne par institution soit 3 cadres A à temps plein pendant 6 mois.

La logistique d'enquête sera déployée par l'Insee, qui s'appuiera pour la collecte sur son réseau d'enquêteurs. 400 enquêteurs sont prévus.

Coût estimé des tests (papier et capi) : 16 500 €

Coût estimé de la collecte : 715 000 € en masse salariale (formation des enquêteurs, coûts de collecte, remboursement des frais de déplacements des enquêteurs) et 44 000 € en frais de fonctionnement (affranchissement et coûts de téléphone).

Frais d'impression : 3 800 €

Après la collecte les institutions en charge de la conception assureront les premières exploitations et la publication des premières études.

Enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS-4)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur la Formation Professionnelle Continue dans les entreprises CVTS-4 'Continuing Vocational Training Survey 4th edition'.

2. Service producteur

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Les partenaires du Céreq pour la réalisation de CVTS-4 sont Eurostat, la Dares, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et l'INSEE.

3. Service réalisant la collecte

Le Céreq assure à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La collecte sera réalisée par un prestataire sélectionné après un appel d'offre passé par le Céreq.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la quatrième édition de l'enquête coordonnée par Eurostat, elle portera sur l'année 2010 et sera réalisée en 2011.

La première enquête CVTS sur la formation professionnelle continue en entreprise menée au niveau européen sous une forme coordonnée couvrait les 12 Etats Membres de l'UE pour l'année de référence 1993. La deuxième enquête avait pour année de référence 1999 et a été menée dans 24 Etats membres de l'UE (UE-27 moins Chypre, Malte et la Slovaquie) ainsi qu'en Norvège. La troisième enquête se référait à l'année 2005 pour les 27 États membres de l'UE ainsi que la Norvège.

L'enquête CVTS fait désormais l'objet d'un règlement européen (Règlement (CE) No 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise), qui impose aux Etats la collecte des données tous les 5 ans.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le bilan de l'exécution de CVTS-3 est positif. Les données françaises ont été collectées et transmises dans les délais impartis par Eurostat. Les tableaux d'indicateurs pour l'ensemble des pays ont été publiés sur le site Internet d'Eurostat et les résultats français ont été présentés dans une publication du Céreq regroupant des résultats individus et entreprises sur la formation continue : AES-FC-2006, CVTS3 et DIFES1 (Dispositif d'information sur la formation employeur salarié) qui couple les résultats entreprises (CVTS3) et individus (AES-FC-2006) :

- LAMBERT M. MARION-VERNOUX I. & SIGOT JC. (coord.) (2009) *Quand la formation continue, Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés*, Céreq.

Les principaux résultats européens, ainsi que les résultats dans le cadre du couplage entre CVTS3 et AES-FC2006 entreprises-individus ont fait l'objet de publications du Céreq :

- CHECCAGLINI A. et MARION-VERNOUX I. (2008), «La formation continue dans les entreprises européennes. Premiers pas vers une homogénéisation », *Bref*, n°251, Céreq
- SIGOT JC. & VERO J. (2009), «Démocratiser la formation continue dans l'entreprise : le rôle de l'information, des entretiens professionnels et des supports collectifs », *Bref*, n°260, Céreq.

Les résultats issus de CVTS3 et du couplage DIFES1 ont été présentés et discutés lors de la deuxième « Biennale formation-travail-emploi » du Céreq (décembre 2009, l'Institut du Monde Arabe à Paris). Les résultats ont été soumis à la discussion de divers acteurs de la formation professionnelle (partenaires sociaux, services de l'Etat, Régions, organismes de formation, etc.) à travers deux interventions :

- « Pour des PME plus formatrices ? » CHECCAGLINI A. et MARION-VERNOUX I. discutant Joel Ruiz directeur AGEFOS PME,
- « Le partage des responsabilités dans l'entreprise » LAMBERT M., SIGOT JC. & VERO J., discutants Jean-François Pillard (UIMM) et Annie Thomas (CFDT).

L'exploitation des résultats français mêlant les variables européennes et françaises a permis d'alimenter les contributions du Céreq aux débats du Sénat (Rapport Carle, Sellier) et de l'Assemblée Nationale (Rapport F. Guegot) dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Enfin, de nombreux résultats de CVTS ont été publiés sur des supports Céreq à travers l'exploitation du couplage DIFES1. CVTS3 a, en effet, contribué à un dispositif (DIFES1) couplant les données entreprises issues de cette enquête avec des données individus issues de l'enquête AES-FC-2006.

L'examen des rapports qualité des différents pays par le Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle (Cedefop) témoigne de la bonne qualité des données françaises (cf. Rapport au Cedefop : *Evaluation and interpretation of the third European Continuing Vocational Training Survey*, Behringer F., Käßlinger B, Descamps R, Thery M., Angotti R, Bernardini A., Tersigni V., August, 2009). L'expérience française a été présentée lors d'un Workshop du Cedefop sur l'enquête CVTS :

- Checcaglini A. 2009 "Training from the perspective of employees and employers. A complementary approach to CVTS and AES in France", *Cedefop Workshop, CVTS: relevance, lessons learnt and ways forward*, part 2, 29 / 30 June, Thessalonique
- Checcaglini A. 2009 "How can data quality be improved. Learning from French experiences for CVTS-3", *Cedefop Workshop, CVTS: relevance, lessons learnt and ways forward*, part 3, 29 / 30 June, Thessalonique.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le principal objectif du volet européen est de fournir à Eurostat -en conformité avec le règlement européen- des indicateurs comparables en Europe et dans le temps sur le financement de la formation continue par les entreprises et les politiques de formation de celles-ci. Ainsi le questionnaire (dont le règlement européen est en cours de validation) se décline en 8 grandes thématiques :

- données structurelles de l'entreprise
- politique et stratégie de gestion de la main d'œuvre et de formation continue
- modalités de formation (cours et stages, formation en situation de travail, rotation sur poste, etc.)
- données quantitatives sur la formation (stagiaires, heures, organismes dispensateurs)
- données financières
- évaluation des formations (qualité, impact, difficultés)
- raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue
- contribution de l'entreprise à la formation professionnelle initiale

L'exploitation de CVTS-3 pour la France (questions européennes et françaises) a contribué à l'évaluation de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de septembre 2003 et de la loi de mai 2004 sur la formation tout au long de la vie. Elle sera reconduite et aménagée pour poursuivre cette évaluation et donner de nouveaux éléments pour appréhender la mise en place de la réforme sur la formation professionnelle et la nouvelle loi du 24 novembre 2009.

Compte tenu de l'importance des contextes d'entreprises dans l'analyse de l'accès à la formation continue, le Céreq souhaite, avec CVTS4, pouvoir renouveler l'expérience d'un croisement salariés/employeur (DIFES2) en complétant CVTS par un volet salarié spécifique : une enquête serait menée ultérieurement auprès de salariés échantillonnés dans les entreprises répondantes à CVTS4, à partir de la source DADS.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête CVTS-4 est une enquête européenne dont le questionnaire est partiellement défini par un règlement européen : comme pour les précédentes éditions, au-delà des questions européennes, il comprendra quelques questions françaises complémentaires.

Outre EUROSTAT pour la partie européenne, les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux. Pour la partie française, les partenaires institutionnels en lien avec la formation professionnelle continue (Ministère du Travail, DGEFP, DARES, CEREP), les partenaires sociaux, les organisations professionnelles de branche, les universités et les chercheurs sont des utilisateurs potentiels des résultats dans la continuité des précédentes éditions de l'enquête et du suivi des différents accords et lois sur la formation professionnelle.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'extension au secteur public, les utilisateurs potentiels sont également nombreux. Au-delà de la volonté de comparer de manière systématique salariés du public (trois composantes de la fonction publique) et du privé (en cohérence avec la loi sur la formation tout au long de la vie), l'enquête s'inscrit dans un contexte de modernisation de l'état et de révision générale des politiques publiques : la question de la formation tout au long de la vie est une des clés de la réflexion sur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière). L'enquête constitue un outil de connaissance pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux de la fonction publique, ses résultats ayant vocation à alimenter le dialogue social, à travers l'ensemble des instances de concertation de la fonction publique et le rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête est la seule source qui fournisse des données statistiques et des indicateurs comparables au niveau européen sur la formation professionnelle continue dans les entreprises. Dans le contexte français, le champ de l'enquête couvre l'ensemble des actions de formation des entreprises et dépasse, à ce titre, celui de la déclaration fiscale 24-83 : concernant les stages et dépenses de formation, elle réintègre les formations à l'hygiène et sécurité pour permettre les comparaisons internationales ; elle prend en compte les autres modalités de formation continue (formation en situation de travail, rotation sur postes, ...). En outre, elle met en rapport la formation avec la politique de l'entreprise en matière de gestion des compétences et fournit les indicateurs nécessaires à l'évaluation de la loi sur la formation tout au long de la vie.

Côté secteur public, l'observation des pratiques de formation continue chez les employeurs relève actuellement de dispositifs hétérogènes, aux variables non nécessairement harmonisées, aux périmètres variables et aux calendriers non coordonnés :

- dans la fonction publique de l'Etat, une enquête annuelle auprès des directions du personnel des ministères menée par la DGAFP ;
- dans la fonction publique territoriale, une synthèse nationale des bilans sociaux des collectivités territoriales réalisés tous les deux ans ;
- dans la fonction publique hospitalière, des données statistiques annuelles (hors médecins, dentistes et pharmaciens) produites par l'association nationale pour la formation permanente de la fonction publique hospitalière.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête CVTS prend place dans l'ensemble des statistiques relatives à l'éducation telles qu'elles sont décrites dans le règlement (CE N°452/2008) du parlement européen et du conseil du 23 avril 2008 relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. La stratégie européenne dans le cadre de la préparation des prochaines enquêtes AES (2011-2012) et CVTS (2011) vise à réviser les trois principales enquêtes AES (Adult Education Survey), LFS (Labour Force Survey, enquête Emploi en français) et CVTS, afin d'assurer leur cohérence : AES donne des informations sur la participation des individus aux activités d'éducation et de formation tous les 5 ans ; LFS fournit des évolutions annuelles pour une série limitée d'indicateurs et CVTS complète AES tous les 5 ans en éclairant les stratégies des entreprises pour le développement des qualifications des salariés.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les entreprises de 10 personnes et plus. La définition d'entreprise retenue dans le cadre de CVTS se réfère au règlement (CEE N°696/93) du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif.

Dans la continuité des précédentes éditions, la taille de l'échantillon devrait être d'un peu plus de 8 500 entreprises, ce qui conduirait à environ 5 000 entreprises répondantes.

En outre, conformément aux recommandations d'EUROSTAT, l'enquête CVTS-4 sera étendue à titre expérimental aux secteurs d'activité O (administration publique), P (enseignement) et Q (santé humaine et action sociale) de la Nace rev.2 (Cf. rubrique suivante). Par conséquent, l'échantillon sera complété par des unités du secteur public. Afin de déterminer les unités enquêtées dans ces secteurs, une étude de la DGAFP et du Céreq est en cours. Elle devrait également permettre de déterminer le nombre supplémentaire d'unités enquêtées dans le secteur public.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête CVTS s'appuie sur la révision du règlement (CE) No 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise est en cours de révision pour CVTS4. Les secteurs d'activité couverts se réfèrent donc désormais à la Nace rev.2 en 20 catégories [B,C10-C12, C13-C15, C17-C18, C19-C23, C24-C25, C26-C28 et C33, C29-C30, C16+C31-32, D-E, F, G(45), G(46), G(47), I, H, J, K(64,65), K(66), L+M+N+R+S].

De plus, le volet français de CVTS4 retient l'option proposée dans le règlement d'élargir le champ de l'enquête aux employeurs des secteurs O, P et Q. Ainsi les catégories O, P et Q seront couvertes, en vue de préparer les prochaines éditions de l'enquête CVTS qui, à terme, devrait fournir des indicateurs pour l'ensemble des secteurs d'activité dans l'ensemble des pays.

12. Champ géographique de l'enquête

Le volet français de l'enquête pour lequel l'opportunité est demandée couvre la France métropolitaine. Les comparaisons européennes seront possibles grâce à la coordination d'Eurostat et aux enquêtes réalisées dans les autres pays avec le même questionnaire.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Dans la continuité de CVTS3, les entreprises du secteur privé seront tirées dans le fichier SIRENE de l'INSEE. Le tirage de l'échantillon sera réalisé par l'INSEE. Conformément au règlement européen, l'échantillon sera stratifié en 20 catégories Nace (cf. rubrique précédente) et en 6 classes de taille comme il est demandé aux pays membres de plus de 50 millions d'habitants. Les classes de taille se répartissent de la façon suivante : 10 à 19 personnes, 20 à 49 personnes, 50 à 249 personnes, 250 à 499 personnes, 500 à 999 personnes, 1000 personnes et plus.

Pour l'extension de l'interrogation au secteur public, un travail d'investigation est en cours entre le Céreq et la DGAFP afin de déterminer pour les 3 fonctions publiques (fonction publique d'Etat, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière) quelles seraient les unités et les bases de sondage les plus appropriées pour répondre aux exigences d'Eurostat tout en tenant compte des particularités de ces secteurs. Ce travail pourra bénéficier de l'expérience du bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP et de la Drees : pour les extensions de l'enquête COI dans la fonction publique de l'Etat et le secteur hospitalier réalisées à titre expérimental en 2007, ces deux organismes avaient utilisé le répertoire SIRENE comme base d'échantillonnage pour les volets employeurs de l'enquête.

14. Mode de collecte

Dans la continuité de CVTS3, après une phase de recherche du bon interlocuteur et de préparation de l'interrogation, les entreprises du secteur privé seront interrogées par téléphone avec un support CATI.

Pour l'extension de l'interrogation au secteur public, compte tenu des particularités de ces secteurs, le travail d'investigation en cours devrait permettre d'arrêter un mode de collecte pertinent (téléphone ou papier) en prenant également en considération les données administratives potentiellement utilisables.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Les entreprises seront interrogées entre avril et juillet 2011.

16. **Contraintes imposées à l'enquête**

Les principales contraintes imposées à l'enquête sont celles imposées par les règlements européens et les règles d'Eurostat. Ainsi la réduction de la charge statistique des entreprises et la complémentarité des 3 enquêtes AES, LFS et CVTS ont été affichées comme des principes de la stratégie de l'Europe pour les statistiques sur la formation tout au long de la vie pour les nouvelles éditions des enquêtes. Ainsi la déclinaison de certaines variables du questionnaire européen (par âge ou par sexe) a été supprimée de la quatrième édition de CVTS.

Les réponses aux variables du questionnaire européen sont soumises à des contraintes plus ou moins importantes selon leur statut. Ainsi les variables « cœurs » et « clés » doivent être systématiquement renseignées, mais pour les variables « cœurs » les valeurs manquantes et les imputations ne sont pas admises tandis que pour les variables « clés » les imputations sont admises sous certaines conditions. Enfin, un questionnaire n'est validé par EUROSTAT que si au moins 50% des variables européennes sont renseignées.

Lors de l'interrogation pour CVTS3, les variables les plus chronophages étaient les variables européennes dont les définitions et le recensement n'étaient pas usuels pour les entreprises françaises. Compte tenu des allègements européens du questionnaire CVTS4 sur des variables qui nécessitaient parfois des recherches supplémentaires de la part de l'interlocuteur, le temps moyen d'interrogation pour CVTS4 devrait être moins important que pour CVTS3, sachant que, le temps moyen réel d'interrogation pour CVTS3 était d'environ 30 minutes. Le temps maximal d'interrogation ne devrait qu'exceptionnellement dépasser 30 minutes.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

A l'échelon européen, un groupe de travail (Task-Force) composé de représentants des Etats-membres participant à l'enquête et coordonné par EUROSTAT conduit le projet dans sa phase d'élaboration. Le Céreq participe aux différentes réunions et consulte régulièrement les autres partenaires institutionnels français sur les propositions d'EUROSTAT.

Pour le volet français, un comité de pilotage a été constitué. Il regroupe le Céreq, la DARES, l'INSEE, la DGEFP et la DGAFP. En outre, une concertation des partenaires sociaux sera organisée tant sur le volet entreprises du secteur privé que sur le volet destiné au secteur public. Sur ce dernier volet, l'expérimentation de l'enquête CVTS-4 dans le secteur public a reçu un avis favorable de la part du conseil scientifique de la DGAFP (praticiens des trois fonctions publiques, experts et scientifiques français et étrangers,...) lors de sa séance du 27 janvier 2010.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats européens seront diffusés par EUROSTAT et relayés par les supports du Céreq. Comme pour CVTS3, le Céreq assurera la coordination de l'exploitation des résultats et leur publication dans les supports du Céreq. Comme pour CVTS3, le retour d'information à l'unité enquêtée passera par l'envoi à toutes les entreprises répondantes de la première publication Bref (4 pages).

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

La phase de conception, préparation, coordination avec Eurostat et traitement sollicitera 3 chargés d'études (cadres A à temps plein pendant 3 fois 12 mois) du Céreq avec le soutien de la Dares. L'Unité de Méthodologie Statistique Entreprises de l'Insee sera aussi mobilisée pour les phases de tirage de l'échantillon et de pondération.

La collecte des données (réalisée par voie téléphonique et éventuellement par courrier) sera effectuée par un ou plusieurs prestataires choisis par appel d'offres. Compte tenu des coûts relatifs à la précédente édition, les coûts externes de la collecte dans les secteurs O (administration publique), P (enseignement) et Q (santé humaine et action sociale) devraient être d'environ 450k€.

Les études et premières publications seront réalisées et coordonnées par les chargés d'études du Département Formation et Certification du Céreq.

Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire qui a été retenu pour cette enquête est « Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (Dares). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », dans la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La Dares assure à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La collecte (envoi des questionnaires, relances, saisie) sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la Dares dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le contrat de professionnalisation, dispositif créé à la fin 2004, a pour objectifs de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emplois de 26 ans et plus, et de leur permettre d'acquérir une qualification. C'est un contrat de travail en alternance, à durée déterminée ou indéterminée, avec une action de professionnalisation.

L'objectif de l'enquête est d'obtenir une information régulière sur le devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif, en particulier de calculer leur taux d'insertion dans l'emploi et dans l'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, emploi à son compte ou de titulaire dans la Fonction publique). L'enquête permettra notamment de calculer un certain nombre d'indicateurs des programmes annuels de performance (PAP) et rapports annuels de performance (RAP), ainsi que des budgets opérationnels de programme (BOP) dans le cadre de la LOLF (programme 102). Elle permettra également des comparaisons avec d'autres dispositifs d'emplois aidés (apprentissage, contrat unique d'insertion...).

Le questionnaire comprendra une quinzaine de questions portant sur les thèmes :

- emploi : une question sur la situation actuelle (en emploi, au chômage, en formation, inactif...) et quelques questions sur la nature de l'emploi (temps partiel, temps plein, CDD ou CDI) et sur l'employeur (secteur d'activité, taille, s'agit-il du même employeur qu'en contrat de professionnalisation...);
- déroulement du contrat (motif de rupture le cas échéant, lien formation-emploi, déroulement de la formation, tutorat...);
- appréciation sur le contrat.

Certaines données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire (caractéristiques du salarié, du contrat de professionnalisation, de l'employeur pendant le contrat).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette opération est une réponse aux demandes de connaissance des dispositifs de politiques de l'emploi émanant des cabinets ministériels, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP, des corps d'inspection (Cour des Comptes, Inspection générale des affaires sociales notamment), des organismes d'expertise (conseil d'orientation de l'emploi, conseil d'analyse

stratégique,...) ainsi que des partenaires sociaux. Elle permettra en particulier de fournir régulièrement à la DGEFP les indicateurs de performance concernant le dispositif.

C'est une enquête purement française.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le suivi statistique du contrat de professionnalisation s'appuie sur l'exploitation de la base de données issue d'Extrapro, le système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation devenu opérationnel en 2008, alimenté par les organismes paritaires collecteurs agréés. Cette base permet de disposer d'informations individuelles relatives à la nature des contrats, aux bénéficiaires et employeurs signataires, et, dans le cas d'une sortie de contrat anticipée, inclut des informations concernant le motif et la date de rupture.

Toutefois aucune information n'est disponible annuellement sur le devenir professionnel des bénéficiaires à l'issue du contrat, ni à un niveau régional de manière homogène dans l'ensemble des régions (certains services déconcentrés réalisent des enquêtes auprès des sortants). Une enquête en deux vagues sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation commencé en 2006 a été réalisée en 2008 et 2009 auprès de 5 000 personnes. Cette enquête, actuellement en cours d'exploitation, portait sur les circonstances d'entrée et du déroulement du dispositif, le repérage des ruptures des contrats le cas échéant, le calendrier d'activité (repérage des périodes d'emploi et de chômage avant et après le contrat) et l'opinion sur le contrat (tutorat, accompagnement, lien avec l'entreprise...). Ce type d'opération relativement lourde a vocation à être réalisée par la Dares à une périodicité quinquennale. Des indicateurs de devenir seront produits à partir de cette source, mais de manière ponctuelle et au niveau national seulement.

9. Insertion dans un système d'information

La Dares et la DGEFP exploitent une enquête ayant des objectifs proches que réalise l'Agence de services et de paiement sur l'insertion à six mois des sortants de contrats aidés (hors alternance). Par ailleurs, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'éducation nationale mène chaque année une enquête sur l'insertion à 7 mois des sortants d'apprentissage, dont il pourra être utile de mettre en regard les résultats avec ceux sur l'insertion de sortants de contrats de professionnalisation, pour certains publics jeunes.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des individus.

11. Champ de l'enquête

L'enquête légère d'insertion à six mois sera réalisée, au fil de l'eau, tous les mois auprès d'un échantillon de sortants d'un contrat de professionnalisation du mois m-6, afin d'éviter les effets de mémoire. On définit les sortants comme :

- des bénéficiaires sortis définitivement de leur contrat de professionnalisation, c'est-à-dire dont la convention est achevée et non reconduite par un avenant de reconduction ;

- s'il y a rupture de contrats, le bénéficiaire est considéré comme un sortant du mois où il y a eu rupture.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (métropole et Dom).

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le volume moyen mensuel de sortants d'un contrat de professionnalisation est estimé à 14 000 environ d'après la base issue de l'extranet Extrapro, le système de gestion informatisé qui permet le transfert des informations individuelles relatives à la nature des contrats, aux bénéficiaires et employeurs signataires. Du fait de la saisonnalité des entrées en contrat, les mois concernant le deuxième semestre de l'année seront certainement touchés par un plus grand nombre de sortants.

On envisage d'interroger 100 000 sortants sur l'année, soit en moyenne 8 300 par mois, en respectant la saisonnalité des sorties et avec un tirage aléatoire équilibré par région.

14. Mode de collecte

Il s'agira d'un questionnaire unique auto-administré par voie postale, avec une relance un mois après.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte débutera fin 2010.

Les questionnaires sont envoyés, au fil de l'eau, tous les mois aux sortants du mois m-6, au cours de la première semaine du mois m+1. Le prestataire effectuera une recherche sur les coordonnées de manière à interroger également les personnes ayant déménagé depuis leur sortie de contrat.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire ne comportera pas de questions sensibles. Le temps de réponse maximal est évalué à environ 10 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie): comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage sera mis en place au printemps 2010. On envisage également de procéder à une consultation des partenaires sociaux sur la base d'une première ébauche de questionnaire.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats alimenteront les bilans sur le contrat de professionnalisation publiés annuellement sous forme de Premières Synthèses dans les collections de la Dares.

Les fichiers régionaux seront régulièrement mis à la disposition des SEPES (Services des Études, Prospective, Évaluation et Statistiques) des DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation et l'exploitation de l'enquête seront à la charge d'une chargée d'études du département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », soit 0,3 ETP.

Le coût annuel de l'enquête est estimé à ce stade à 200 000 euros (en coûts externes).